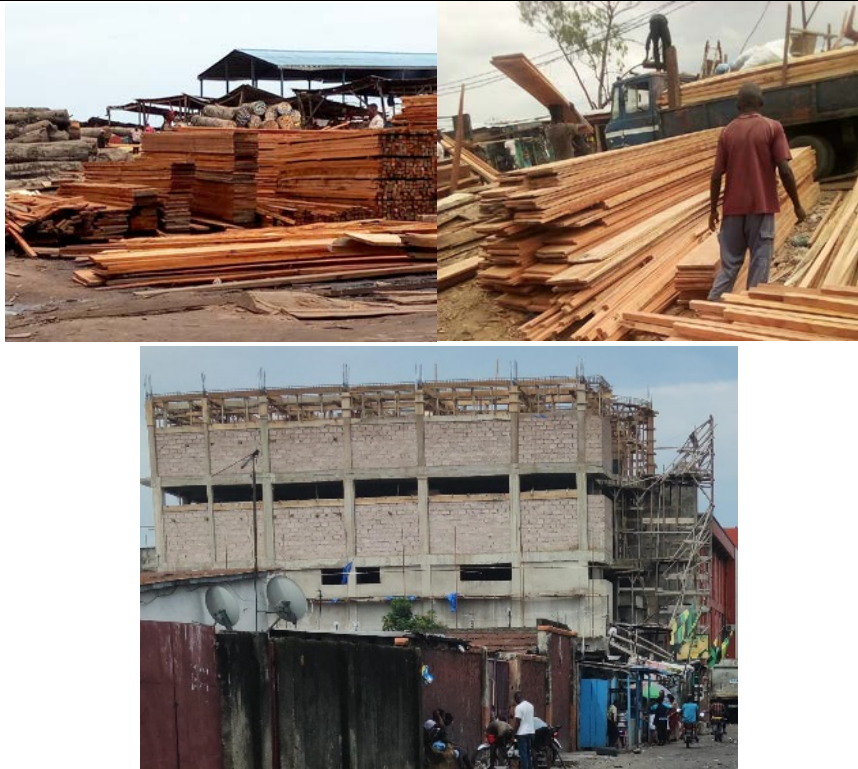




## Etude de la sensibilité des demandes domestiques des bois sciés d'origine légale par les entreprises du BTP et les administrations publiques à Kinshasa

---



Rapport synthèse d'enquêtes sur l'estimation des sciages légaux dans les travaux des entreprises de BTP et dans les marchés des organismes publics

Etude réalisée par APEM<sup>1</sup>, mars 2021

---

<sup>1</sup> APEM : Actions pour la promotion et la Protection des peuples et Espèces Menacés

## Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	3
I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE .....	4
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE .....	5
III. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE REALISATION DE L'ENQUETE .....	5
3.1. <i>Revue documentaire et déploiement des fiches en ligne.</i> .....	5
3.2. <i>L'identification et la prise de contact avec les entreprises des bâtiments et travaux publics utilisatrices des bois et organismes nationaux et internationaux</i> .....	6
3.3. <i>L'organisation des rencontres d'entretiens avec les responsables des entreprises des bâtiments et travaux publics et organismes publics nationaux et internationaux ;</i> .....	6
3.4. <i>Nettoyage des données et consolidation de la base de données</i> .....	6
3.5. <i>Analyses de données et rédaction de rapport synthèse des résultats de l'enquête.</i> .....	6
IV. PRINCIPALES DIFFICULTES .....	6
V. PRESENTATION DES RESULTATS DES ENQUETES.....	7
5.1. Les résultats d'enquêtes sur la sensibilité des demandes de sciages légaux par les entreprises des bâtiments et travaux publics (BTP) .....	7
5.1.1. <i>Présentation des entreprises de BTP questionnées</i> .....	7
5.1.2. <i>Existence ou non d'une politique de responsabilité sociale et environnementales (RSE) au sein de l'entreprise</i> .....	8
5.1.3. <i>Les principales raisons qui expliquent l'absence d'une stratégie visant à promouvoir les sciages légaux dans la réalisation de vos travaux</i> .....	8
5.1.4. <i>Comment les entreprises s'approvisionnent-elles pour le moment en sciages pour les besoins de leurs travaux.</i> .....	9
5.1.5. <i>Procédures pratiquées des entreprises pour l'approvisionnement en sciage</i> .....	9
5.1.6. <i>Processus et modalités de vérification de la légalité des sciages achetés/acquis</i> .....	10
5.1.7. <i>Le souhait des entreprises à l'élaboration et application des politiques dans le 5 prochaines années</i> 10	
5.1.8. <i>Comment le projet peut aider les entreprises de BTP dans l'amélioration des pratiques en matière d'approvisionnement en sciages légaux.</i> .....	11
5.2. Les résultats de revue des appels d'offre lancés par les organismes publics nationaux et internationaux durant l'année 2019 et 2020 à Kinshasa .....	11
5.2.1. <i>L'existence de la stratégie formelle ou informelle incitant les prestataires à utiliser des sciages d'origine légale/durable</i> .....	12
5.2.2. <i>Souhaits des organismes à l'élaboration et application des politique dans les 5 prochaines années</i> .....	12
5.2.3. <i>Recensement et caractéristiques des marchés publics incluant l'utilisation de sciages en 2019 et 2020</i> .....	12
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	13
VII. ANNEXES .....	14
Annexe 1 : Questionnaire adressé aux entreprises de construction des bâtiments et des travaux publics (BTP) acheteuses des sciages dans les marchés urbains .....	14
Annexe 1 : Enquête sur les stratégies d'approvisionnement en sciages légaux par les organismes publics nationaux et internationaux .....	16

## **LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

<b>APEM</b>	Actions pour la promotion et Protection des peuples et Espèces Menacés
<b>APV</b>	Accord de Partenariat Volontaire
<b>BCECO</b>	Bureau Central des Coopération
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CIFOR</b>	Centre de Recherche Forestière Internationale
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>IGF</b>	Inspection Générales des Finances
<b>OVD</b>	Office des Voiries et Drainages
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>RSE</b>	Responsabilités Sociales et Environnementales
<b>UE</b>	Union Européenne

## I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

En RDC, la gestion des ressources forestières est fortement entravée par un environnement socio-économique difficile et un contexte politique compliqué. L'exploitation artisanale de bois est l'un des secteurs qui opère dans l'informel. Il est parmi les rares à se développer pendant les années de crises et d'insécurité qu'a connues le pays jusqu'à ce jour. Le secteur artisanal du bois d'œuvre repose largement sur des pratiques informelles, allant de l'abattage des arbres à la vente des produits de sciage aux consommateurs finaux. Le secteur est difficile à contrôler et le volume de bois commercialiser chaque année n'est toujours pas bien quantifier. A Kinshasa, les barges, radeaux et des camions arrivent avec le bois artisanal et les quantités des produits visibles sur les marchés, indique clairement que ce secteur joue un rôle important dans l'économie du pays. Les pratiques illégales dans la réalisation des activités de bois artisanal semblent devenir de plus à plus comme des règles de fonctionnement à cause de faible niveau de contrôle. Il y a sérieusement des menaces sur la durabilité des ressources, si on n'encourage pas le marché domestique de bois légal dans les grands centres de demande.

Il est aussi visiblement établi que la consommation intérieure de bois d'œuvre est ignorée parmi les priorités par les autorités politiques et l'administration du secteur forestier. Bien que beaucoup des rapports affirment que l'exploitation forestière artisanale est répandue dans le pays pour la consommation intérieure de bois d'œuvre, mais il existe peu de données pour quantifier correctement son ampleur de cette consommation au niveau de nos centres urbains<sup>2</sup>.

La RDC s'est engagée dans le processus APV-FLEGT depuis 2008 en vue d'assurer la légalité de l'ensemble de la production de bois d'œuvre à travers la mise en place d'un système national de suivi de la légalité et de la traçabilité. Quelques actions ont été posées entre 2009 et 2011 par l'Etat congolais et UE, mais le processus n'a pas avancé comme souhaité. Il y a eu certainement des avancées importantes par rapport à l'élaboration des grilles de la légalité sur les concessions forestières industrielles et sur l'exploitation forestière artisanale. Le 04 mars 2020, la RDC a lancé officiellement le processus d'élaboration de la politique forestière qui sera suivi par la révision du code forestier de 2002. D'où l'importance d'une étude qui renseignerait sur le besoin local du bois d'œuvre à considérer dans les deux livrables du processus en cours.

Entre 2011 et 2014, le CIFOR à travers le projet PRO-FORMAL a essayé de caractériser le fonctionnement réel de secteur artisanal du bois d'œuvre en RDC et les recommandations ont été formuler afin d'orienter les décideurs pour la légalisation et la sécurisation de ce secteur.

En 2020, un nouveau projet est mis en œuvre par CIFOR (PROFEAAC) pour fournir davantage les éléments pour la légalisation et la formalisation des bois d'origine artisanale. Au niveau de la composante 5 du projet PROFEAAC, il est prévu l'estimation de la sensibilité des acheteurs sur le marché national de bois d'origine légal afin de mieux caractériser la consommation intérieure de bois d'œuvre en RDC.

C'est donc dans le but d'atteindre l'objectif de la composante 5 de ce nouveau projet que APEM a été choisie par le CIFOR pour conduire l'étude au niveau de la ville de Kinshasa.

La mission d'APEM pour ce projet a été de caractériser les demandes privées et publiques de sciages artisanaux afin d'identifier les niches des marchés sensibles des bois d'origine légale au niveau de la ville de Kinshasa. Cette mission visait ainsi de :

- (1) Identifier des demandes privées des sciages légaux dans les marchés de Kinshasa

---

<sup>2</sup> Lescuyer G., Cerutti P.O., Tshimpanga P.C., Biloko F., Adebu Abdala B., Tsanga R., Yembe Yembe R.I., Essiane Mendoula E., 2014. *Le marché domestique du sciage artisanal en République démocratique du Congo : Etat des lieux, opportunités, défis*. CIFOR Document Occasionnel 110, Bogor, Indonésie, 62p.

- (2) Identifier et estimer la sensibilité des demandes de sciages artisanaux légaux par les entreprises de travaux publics.
- (3) Estimer les demandes de sciages artisanaux d'origine légale dans les marchés publics

Le présent est un sous rapport de l'étude qui présente la démarche et les résultats des enquêtes en rapport avec :

- o La sensibilité des demandes de sciages artisanaux d'origines légales par les entreprises de travaux publics ; ainsi que
- o La sensibilité des demandes de sciages artisanaux d'origine légale dans les marchés publics.

Les informations fournies dans ce document décrivent les caractéristiques des demandes de sciages artisanaux dans les travaux et marchés publics à Kinshasa.

## II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

De manière globale, **l'Etude de la sensibilité des demandes domestiques des bois sciés à Kinshasa** vise à établir les caractéristiques des différents types de demande urbaine de bois au niveau de la ville province de Kinshasa.

Les objectifs spécifiques des enquêtes sur la sensibilité des demandes de sciages d'origines légales par les entreprises de travaux publics et les organismes des marchés publics étaient entre autres :

- (1) De s'entretenir avec les responsables des 20 grosses entreprises des bâtiments et travaux publics à Kinshasa afin de connaître leurs demandes et leur sensibilité à se procurer du bois d'origine légale.
- (2) De faire une revue systématique des appels d'offre lancés par les principaux organismes publics nationaux (au moins 10) et internationaux (au moins 5) durant l'année 2019 et 2020 à Kinshasa afin de produire des statistiques sur les besoins en bois des administrations et des partenaires techniques

## III. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE REALISATION DE L'ENQUETE

Les données pour cette étude ont été collectées en fonction des aspects distincts et sur base des objectifs spécifiques, un ou deux questionnaires ont été soumis pour les entretiens avec les acteurs concernés. Nous nous sommes référés des outils et méthodologies d'enquêtes du projet PROFEAAC pour réaliser les enquêtes en fonction des les objectifs spécifiques de l'étude à Kinshasa.

La méthodologie et le processus de réalisation de l'enquête ont porté sur cinq (05) principales étapes :

### *3.1. La revue documentaire et le déploiement des fiches en ligne.*

Le travail a commencé par la revue documentaire, puis la réadapter les fiches d'entretiens avec l'assistance de CIFOR et un membre d'équipe du projet PROFEAAC - Kisangani. Pour l'estimation de la sensibilité des entreprises des BTP et les organismes des marchés publics, deux fiches d'enquêtes ont été adaptées, à savoir :

- o La fiche d'entretiens avec les entreprises de construction des bâtiments et des travaux publics (BTP),
- o La fiche d'entretiens sur les stratégies d'approvisionnement en sciages légaux par les organismes publics nationaux et internationaux.

Après la réadaptation des fiches d'entretiens, APEM avait éditée les différents questionnaires dans KoboToolbox<sup>3</sup> et les avait déployées en ligne via internet.

### ***3.2. L'identification et la prise de contact avec les entreprises des bâtiments et travaux publics utilisatrices des bois et organismes nationaux et internationaux***

Pour identifier les entreprises de BTP et organismes des marchés publics, deux approches ont été utilisées pour nos enquêtes à Kinshasa :

- D'une part l'utilisation d'une liste non exhaustive des entreprises obtenue auprès d'un technicien en construction : Il s'agissait d'une liste avec les noms, adresses et contacts des entreprises œuvrant en République Démocratique du Congo, dans laquelle il fallait identifier quelques entreprises potentielles à interroger pour nos enquêtes.
- D'autre part utilisation des personnes enquêtées comme informateurs intermédiaires d'identification : Il s'agissait d'une démarche dans laquelle les personnes enquêtées devaient nous orienter vers d'autres entreprises qui leurs sont proches.

### ***3.3. L'organisation des rencontres d'entretiens avec les responsables des entreprises des bâtiments et travaux publics et organismes publics nationaux et internationaux***

Après avoir pris contact par téléphone ou courriel ; les enquêteurs se pointaient à la réception des entreprises et organismes ciblés pour échanger avec les responsables favorables aux entretiens. Les entretiens commençaient par une brève présentation de l'étude, puis sur les fiches d'enquêtes.

### ***3.4. Nettoyage des données et consolidation de la base de données***

Après la collecte des données via l'application KoboToolbox, un travail de nettoyage des informations de formatage de la base de données a été réaliser dans les tableaux Excel 2019, par le responsable d'enquête.

### ***3.5. Analyses de données et rédaction de rapport synthèse des résultats de l'enquête.***

Les analyses ont été réalisées dans Excel 2019 à l'aide les options de « Tableau croisé dynamique » pour la production des graphiques et tableaux de résumé des résultats.

## **IV. PRINCIPALES DIFFICULTES**

- A cause de temps imparti de l'étude, APEM n'a pas pu réaliser une préenquête pour tester au préalable les fiches et la stratégie d'enquêtes auprès des entreprises et organismes des marchés publics à Kinshasa ;
- Il y a eu beaucoup d'obstacle pour réaliser les entretiens directs avec les responsables des entreprises et organismes à cause de la COVID-19 ;
- La réticence des organismes ciblés à fournir les éléments de réponses surtout chiffrées à l'équipe d'enquête et les rendez-vous manqués à répétition (plusieurs refus poli). Les organismes internationaux contactés n'ont pas encore retourné les questionnaires pourtant régulièrement transmis.

---

<sup>3</sup> [Questionnaire adressé aux entreprises de construction des bâtiments et des travaux publics \(BTP\) acheteuses des sciages dans les marchés urbains | KoboToolbox](#)

## V. PRESENTATION DES RESULTATS DES ENQUETES

### 5.1. Les résultats d'enquêtes sur la sensibilité des demandes de sciages légaux par les entreprises des bâtiments et travaux publics (BTP)

#### 5.1.1. Présentation des entreprises de BTP questionnées

D'une manière générale, APEM devait s'entretenir avec 20 les responsables des grosses entreprises des bâtiments et travaux publics à Kinshasa afin de connaître leurs demandes et leur sensibilité à se procurer du bois d'origine légale. Mais dans la réalisation, les enquêtes n'ont atteint que 15 responsables des entreprises de BTP (Tableau1). L'écart entre ce qui a été prévu et ce qui est réalisé s'explique par les difficultés rencontrées mais aussi les contraintes liées à l'enquête.

Tableau 1 : Liste des entreprises ayant répondu aux questionnaires d'enquêtes

Nom de l'entreprise	Domaines des activités	Adresse
ABC Sarl	Construction	Quartier Meteo, Commune de Ngaliema
Académie Générale de Construction (AGC)	BTP Construction	Av. Baypass, Commune de Lemba
Adi Construct	Entreprise d'études et construction	Avenue du Poids Lourds, quartier Kingambwa, Commune de Limeté
ART-Technical Land Assign	Construction	Avenue Munzabi, Commune Ngaliema Immeuble Centavalela Local 111
BACOM SARL	Construction	Avenue Sovema , n° 6 , quartier Ndanu /Kingabwa , commune de Limeté
BK Construct	Cabinet conseil, Étude de faisabilité, Construction	Place commerciale ma campagne, Réf Equity Bank, Commune de Ngaliema
Générale de Construction, d'Importation et Exportation Sarl	Construction et Peinture, Importation et Exportation	Avenue des poids lourds, réf concession office national du café (ex OZACAF), Commune de Limeté
Groupe Avenir Construct (GAC Asbl)	Construction, décoration intérieure et réfection	Boulevard du 30 juin, ancienne Galerie présidentielle local 2M4, Commune de la Gombe
Office de Voirie et Drainage (OVD)	Construction	Avenue Funa, 1 <sup>ere</sup> Rue Industrielle, Commune de Limeté
SAFRICAS	Construction	Avenue du Poids Lourds, Commune de Limeté
Safrimex	Construction de bâtiments et travaux publics	Avenue du Poids Lourds, Commune de Limeté
Société Congolaise de Construction Moderne	Construction	Boulevard du 30 juin référence immeuble Congo futur
Société Congolaise d'Etudes et Travaux	Contrôle et construction	Avenue Latagnias, quartier résidentiel, Commune de Limeté
Société Transit Import	Commerce et construction	Avenue Wagenia, port ONATRA
UNICO, Sarl	Étude et construction	Avenue Okitundu n°19, Commune de Lingwala

Le tableau 2 ci-dessous, présente les directions techniques et les fonctions des personnes ayant répondu aux questions d'enquêtes au sein des différentes entreprises de BTP à Kinshasa.

*Tableau 2 : Directions et fonctions des personnes qui ont répondu aux questionnaires d'enquêtes.*

Nom de l'entreprise	Direction technique	Poste occupé
ART-Technical Land Assign	Achat et finance	DRH
ABC Sarl	Contentieux et juridique	Conseiller juridique
Académie Générale de Construction (AGC)	Logistique et Approvisionnement	Ingénieur
Adi Construct	Logistique et Approvisionnement	Ingénieur
SAFRICAS	Direction technique	Directeur
Groupe avenir construct (GAC Asbl)	Suivi des travaux	Architecte principal
BK Construct	Planification	Chargé d'études
UNICO Sarl	Direction générale	Kitenge Mbuyi Alain
Société Congolaise d'Etudes et Travaux	D'études	Secrétaire chargé d'études
BACOM Sarl	Construction	Chargé de construction
Société Transit Import	Construction	DG
Safrimex	RH	Directeur
Générale de Construction, d'Importation et Exportation Sarl	Construction	Secrétaire
Société Congolaise de Construction Moderne	Marché	Chef de service marché
Office de Voirie et Drainage (OVD)	Direction de ponts et chaussées	Chef de bureau

Il ressort de ce tableau que les personnes ayant répondu aux questionnaires sont à même de donner les éléments de réponses qualitatifs en raison de leurs positions et fonctions au sein de leurs entreprises respectives.

### ***5.1.2. Existence ou non d'une politique de responsabilité sociale et environnementales (RSE) au sein de l'entreprise***

A cette question, toutes les entreprises avec lesquelles nous sommes entretenues ne possèdent pas une politique/stratégie formelle ou informelle d'approvisionnement en sciages.

Les principaux motifs de l'inexistence des politiques ou stratégies au sein de ces entreprises de BTP sont entre autres :

- Manque de connaissance sur l'importance et l'existence des politiques de responsabilité sociale et environnementale,
- Les intervenants du domaine de BTP ne savent pas faire la différence entre le bois légal et bois illégal au niveau de nos marchés.
- Manque d'information et motivation pour que ça soit un document d'exécution de nos projets de construction.

Il s'observe de ces différentes justifications que les notions des responsabilités sociales et environnementales pour les approvisionnements en sciage ne sont pas connues des entreprises de BTP.

### ***5.1.3. Les principales raisons qui expliquent l'absence d'une stratégie visant à promouvoir les sciages légaux dans la réalisation de vos travaux***

A la question de savoir les raisons qui expliquent l'absence de la stratégie visant à promouvoir les sciages légaux dans la réalisation des travaux de construction, les responsables des entreprises des BTP ont évoqué l'inexistence des marchés spécifiques exigeant des sciages légaux en RDC. Les responsables de BTP supposent que les sciages vendus sur le marché sont légaux et qu'il y a pas assez d'informations sur les notions de légalité des sciages au niveau du public congolais.



Pour cette question, l'équipe de l'enquête a essayé de contacter le directeur provincial de l'Autorité de Régulation des Marchés (ARMP) Kinshasa et ce dernier s'est justifié en disant que la législation régissant les marchés publics en RDC ne fait pas allusion à une telle politique comme condition d'éligibilité pour les prestataires de service. Il est donc clair que même les autorités qui émettent des avis en amont (contrôle de conformité), comme en aval (contrôle de réalisation), ne sont pas regardants sur les politiques d'approvisionnements en sciage d'origine légale pour attribuer ou contrôler un marché public utilisant les sciages comme matériaux.

Enfin, l'Assistant aux marchés publics de la Cellule de la gestion des projets et marchés publics a affirmé que les compétences étant d'attribution, leur service ne peut obliger à un prestataire une exigence (politique promouvant le sciage légal) qui n'est pas prévue par la loi sur les marchés publics et ses mesures d'application, au risque de s'exposer à des poursuites disciplinaires ou d'ouverture de recours à l'ARMP.

#### ***5.1.4. Comment les entreprises s'approvisionnent-elles pour le moment en sciages pour les besoins de leurs travaux ?***

Pour l'approvisionnement en sciages la plupart des entreprises de BTP avec lesquelles nous nous sommes entretenues disent qu'ils s'approvisionnement de manière classique, c'est-à-dire en cas de besoin des sciages pour les travaux, ils vont aux marchés urbains pour s'approvisionner. Il y a d'autres entreprises de BTP comme Congo Future et la Société Congolaise de Construction Moderne (SCCM) qui ne s'approvisionnent pas au niveau des marchés urbains car ils ont leurs propres départements industriels de bois.

Congo Future s'approvisionnait en sciage auprès de son département SAFBois et maintenant elle s'approvisionne auprès de IFCO (Société d'exploitation industrielle). La Société Congolaise de Construction Moderne (SCCM) s'approvisionne aussi en sciage auprès de IFCO qui est aussi cité comme son département de bois d'œuvre.

#### ***5.1.5. Procédures pratiquées des entreprises pour l'approvisionnement en sciage.***

En ce qui concerne les procédures pratiquées par les entreprises, la figure1 ci-dessous présente la proportion des pratiques des entreprises pour l'approvisionnement en sciages à Kinshasa.

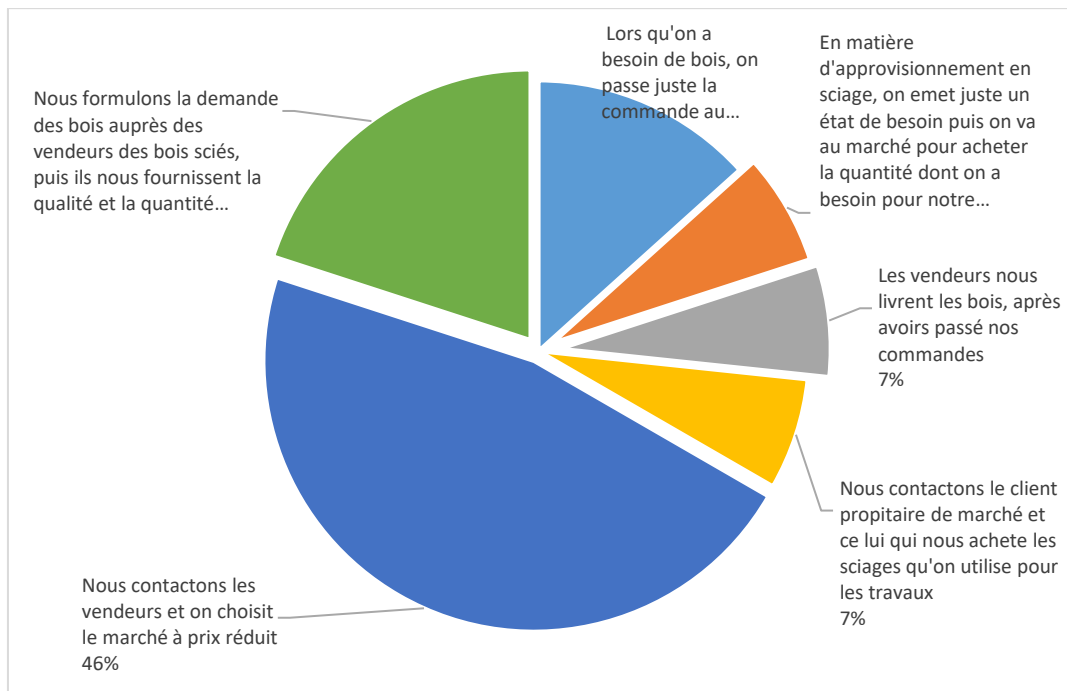


Figure 1 : Proportion des procédures pratiques par les entreprises de BTP pour l'approvisionnement en sciages

La procédure est la recherche des fournisseurs potentiels et les produits sont achetés auprès du fournisseur le moins cher. La société SAFRIMEX l'un des prestataires des marchés publics des organismes nationaux comme OVD, BCECO et Mairie de la ville de Kinshasa dit que ce sont les organismes qui lui donnent les marchés s'occupent de l'achat des sciages à utiliser dans les travaux.

#### 5.1.6. Processus et modalités de vérification de la légalité des sciages achetés/acquis

Les entreprises des BTP s'approvisionnent auprès des sociétés d'exploitation forestière et auprès des vendeurs des sciages au niveau des marchés urbains.

De toutes les entreprises interrogées, aucune d'entre elles ne vérifie l'origine et la légalité des sciages utilisés dans ses travaux. Elles veillent toutes à la qualité des produits dont elles ont besoin pour les travaux mais pour ce qui est de l'origine et la légalité des sciages, ils sont totalement confiants que leurs fournisseurs vendent les produits légaux.

Il est donc évident que les entreprises de BTP ne sont ni informées, ni renforcées en capacité sur la législation forestière. Par conséquent, elles ne vérifient pas la légalité du bois qu'elles achètent parce qu'elles ne savent même pas la différence entre les sciages d'origine légale et ceux d'origine illégale.

#### 5.1.7. Le souhait des entreprises à l'élaboration et application des politiques dans les 5 prochaines années

En ce qui concerne l'élaboration et application des politiques RSE dans les 5 prochaines années, il y a environ 60% des entreprises de BTP qui sont favorables et 40% non favorables (Figure 2).

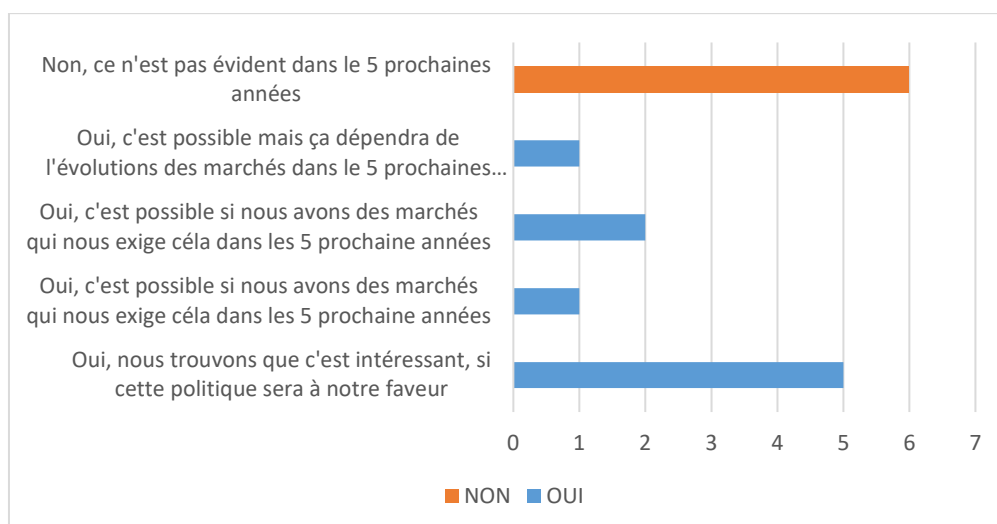


Figure 2 : Souhait des entreprises de BTP à l'élaboration et application des politiques de RSE dans les 5 prochaines années

### 5.1.8. Comment le projet peut aider les entreprises de BTP dans l'amélioration des pratiques en matière d'approvisionnement en sciages légaux.

En ce qui concerne ce point, plusieurs entreprises de BTP sont favorables à un appui dans l'amélioration des pratiques en matière d'approvisionnement mais il y a quelques-unes qui ne sont vraiment pas prêtes à l'amélioration de leurs pratiques. Il y a donc un besoin d'informations sur les sciages d'origine légale et non légale, afin qu'elles arrivent à identifier facilement les sciages légaux au niveau de marchés. Les entreprises de BTP ont besoin d'informations nécessaires sur le bois légal et non légal pour leurs permettre à bien faire le choix de produits de leurs travaux.

Elles ont aussi recommandé au projet un encadrement des intervenants de commercialisation des sciages, car ce sont eux qui sont les premiers acteurs dans la filière qui alimente les travaux de construction.

## 5.2. Les résultats de revue des appels d'offre lancés par les organismes publics nationaux et internationaux durant l'année 2019 et 2020 à Kinshasa

APEM devait s'entretenir avec 10 responsables des organismes publics nationaux et 5 responsables des organismes internationaux à Kinshasa afin de produire des statistiques sur les besoins en bois des administrations et des partenaires techniques. Mais dans la réalisation, les enquêtes n'ont atteint que 7 responsables des organismes nationaux et internationaux (Tableau3).

Tableau 3 : Liste des organismes ayant répondu aux questionnaires d'enquêtes

Type d'organisme	Nom de l'organisme	Nom de la personne interrogé	Fonction
National	Caritas CONGO	Albert Kasilembo	Chargé de suivi
National	Fondation widal	Bonkono Paul	Chargé de relations publiques
National	Fondation Nyakeru Tshisekidi	Lukusa Tshibangu	Coordonnateur travaux
International	Broederlijk Delen	Rachel	Chargé de genre
National	Fonds national d'entretien routier (FONER)	Lucien	Directeur Administratif
National	Office de Voirie et Drainage (OVD)	Lokuli Colin	Chef de bureau/Direction des ponts et chaussés
National	Cellule de Gestion des projets et Marchés publics	Corolle Menga	Assistant aux marchés publics

### 5.2.1. L'existence de la stratégie formelle ou informelle incitant les prestataires à utiliser des sciages d'origine légale/durable

Les organismes publics nationaux que nous avons interrogés n'ont pas de politique interne permettant de contraindre leurs prestataires de service à l'achat des sciages légaux. Les raisons principales de l'absence de celle-ci ne sont autres que le manque d'informations ou connaissances en matière d'une telle politique. La plupart des organismes ont semblé s'accrocher sur la législation congolaise qui régit les marchés publics. D'après les personnes contactées, le texte qui régleme le secteur, la politique de RSE ne fait pas partie des conditions d'éligibilité d'un prestataire de service dans un marché public en RDC.

L'assistant administratif du ministère provincial des Infrastructures et Travaux publics a été très étonné d'entendre parler de la politique RSE pour les marchés publics. Selon ce dernier les questions qui concernent les bois ne relevait exclusivement que du ministère ayant les forêts en attribution.

### 5.2.2. Souhaits des organismes à l'élaboration et application des politiques dans les 5 prochaines années

Pour les organismes contactés, l'idée d'élaboration et application des politiques est possible dans les 5 prochaines années, mais étant donné que les questions de sciages et des marchés publics sont gérées par deux ministères sectoriels, il faudra peut-être l'implication des ministères de tutelles pour une bonne définition des bases d'orientation.

### 5.2.3. Recensement et caractéristiques des marchés publics incluant l'utilisation de sciages en 2019 et 2020

L'accès aux informations des marchés publics des 2019 et 2020 n'a pas été facilité au sein des organismes publics. Beaucoup des responsables de l'administration publiques sont très sensibles à des questions en lien avec le détail sur les budgets des marchés, à cause des dernières traques de l'Inspection Générale des Finances (IGF). OVD nous a fourni les éléments par rapport aux offres publiées impliquant les montants pour les deux différentes années.

Parmi les marchés recensés, bien qu'il soit difficile de dégager les montants et les volumes des sciages utilisés dans les travaux, il y a quand même la possibilité d'identifier les différentes activités qui incluent l'utilisation des sciages (Figure 3)

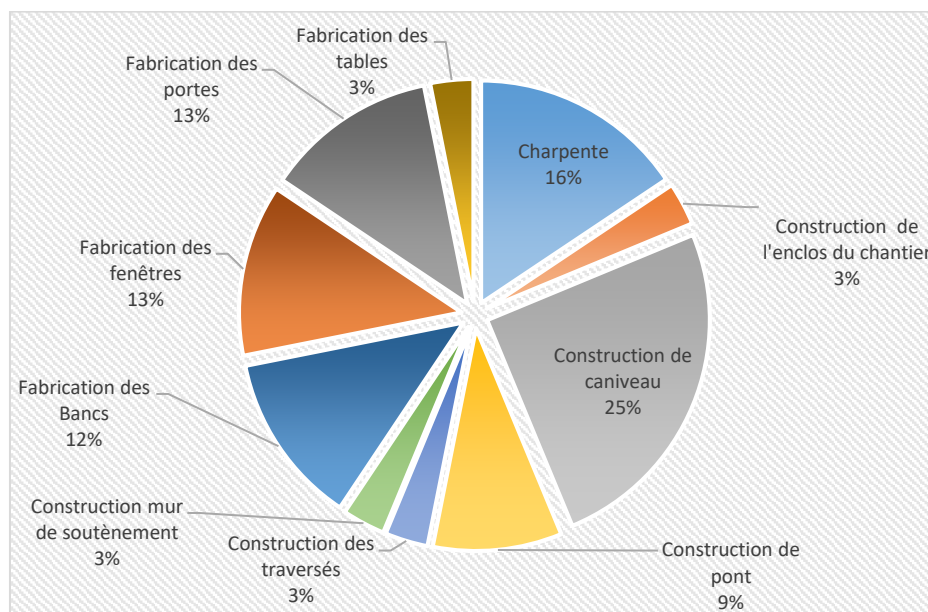


Figure 3 : types des activités des marchés publics, incluant les sciages

## VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude de sensibilités des demandes des sciages dans les travaux des entreprises de BTP et organismes publics a été de grande importance pour comprendre si ces derniers possèdent et appliquent des politiques responsables d'approvisionnement en sciage légal dans leurs activités.

Les réponses des différentes personnes contactées dans le cadre de ces enquêtes démontrent clairement que les acteurs des entreprises de BTP et organismes publics ne connaissent pas la législation forestière et de facto ils ignorent les notions de responsabilités sociales et environnementales (RSE).

Les entreprises de BTP et les organismes nationaux et internationaux sont bien de pourvoyeurs des services qui utilisent les sciages, mais la vision de la politique de responsabilités sociales et environnementales dans les marchés publics devait être de toute évidence définie par le ministère ayant les forêts dans leurs attributions.

Tout le monde est d'accord à la nécessité d'élaboration et application des politiques au sein des entreprises et organismes mais c'est à l'Etat de définir les bases pour l'intégrations de ces politiques comme condition contraignante d'approvisionnement en sciage.

De ce qui précède, l'équipe de l'enquête adresse les recommandations suivantes :

- Reformuler la législation régissant les marchés publics en complétant la politique d'approvisionnement en sciage légal comme l'une des exigences dans le cahier des charges des prestataires ;
- Renforcer les capacités des entreprises et organismes sur la législation forestière et la nécessité de la politique ou stratégie d'approvisionnement en sciage légal ;
- Mettre à la disposition des entreprises la liste des vendeurs ou fournisseurs du bois d'origine légale auprès de qui les entreprises vont s'approvisionner en toute légalité ;
- Créer un cadre de collaboration entre les ministères des forêts et des Travaux publics pour régler et surveiller la demande des entreprises en sciage artisanal en RDC;
- Mettre en place une stratégie permanente de plaidoyer auprès des entreprises et organismes pour l'approvisionnement en bois d'origine légale en RDC ;
- Organiser un atelier/réunion avec les entreprises et organismes concernés pour approfondir l'étude.

## VII. ANNEXES

### Annexe 1 : Questionnaire adressé aux entreprises de construction des bâtiments et des travaux publics (BTP) acheteuses des sciages dans les marchés urbains

---

De nos jours, la demande domestique des sciages est en pleine expansion et suscite un intérêt de plus en plus croissant. Cependant, l'activité des sciages artisanaux se déroule dans des conditions portant sérieusement atteinte à la durabilité de la ressource ligneuse et frise également l'illégalité jusqu'au point d'en faire une règle.

En effet, cette étude s'assigne pour objectif d'établir une revue des politiques des entreprises du BTP (bâtiment et travaux publics) pour s'approvisionner en bois d'origine légale dans la ville de Kinshasa.

Pour recueillir vos avis afin d'orienter les décideurs, nous sollicitons votre collaboration en répondant aux questions ci-dessous :

#### 1. Identification de l'entreprise enquêtée

- a) Dénomination :
- b) Adresse complète :
- c) Domaine d'activité :

#### 2. Identification du répondant au sein de l'entreprise

- a) Noms et Prénoms :
- b) Direction :
- c) Poste occupé :
- d) Adresse complète (y compris l'adresse téléphonique et l'adresse e-mail) :

#### 3. Votre entreprise dispose-t-elle d'une stratégie formelle ou informelle (politique de responsabilité sociale et environnementale et/ou d'une politique d'approvisionnement en sciages d'origine légale au sein de l'entreprise incitant ou contraignant vos prestataires à utiliser des sciages d'origine légale/durable ?

Si Oui, allez à la rubrique 4 ; Si Non, allez à la rubrique 5

#### 4. Existence d'une politique RSE (Responsabilité sociale et environnementale) au sein de l'entreprise

- 1. Motifs justifiant la création d'une politique RSE
- 2. Date de mise en place de la politique RSE
- 3. Contenu de la politique RSE

4.1. Politique d'approvisionnement en sciages d'origine légale au sein de la politique RSE de l'entreprise (nature de cette politique (cette politique est-elle une directive, un code de conduite, une habitude de la structure, les choix individuels, etc. ?)).

- a) Depuis quand cette politique d'approvisionnement en sciages existe-t-elle ?
- b) Quelles sont les raisons qui ont motivé l'entreprise à élaborer et mettre en place cette politique ? Ces raisons sont-elles spécifiques à votre structure et à son fonctionnement en RDC ?
- c) Les exigences de cette politique sont-elles explicitement mentionnées dans vos contrats d'achats ? Sinon comment connaître l'existence de cette politique ?

4.2. Quelles sont concrètement vos procédures pratiques d'approvisionnement en sciages ?

4.3. Quels sont les principaux fournisseurs/marchés où vous vous approvisionnez en sciages légaux ?

4.4. Processus et modalités de vérification de la légalité des sciages achetés/acquis : comment faites-vous pour vérifier la légalité des sciages utilisés par vos fournisseurs ?

4.5. A votre connaissance, d'autres structures de BTP disposent-elles de politiques en faveur des sciages légaux ? Si oui, comment appréciez-vous l'utilisation de ces sciages légaux par ces entreprises ?

4.6. Evaluation de la mise en œuvre de cette politique d'approvisionnement et des modalités de vérification de la légalité (ce qui marche, ce qui ne marche pas, principales difficultés rencontrées, etc.)

4.7. Comment notre projet pourrait-il vous accompagner dans l'amélioration de vos pratiques en matière d'approvisionnement en sciages légaux ?

## **5. Inexistence d'une politique RSE et d'une politique d'approvisionnement en sciages d'origine légale au sein de l'entreprise**

5.1. Motifs justifiant l'absence de création d'une politique RSE

5.2. L'entreprise a-t-elle déjà eu à répondre à des marchés exigeant des sciages légaux ? Quand ? Pour quels volumes et quels prix ?

5.3. Quelles sont les principales raisons qui expliquent l'absence d'une stratégie visant à promouvoir les sciages légaux dans la réalisation de vos travaux ?

5.4. Comment votre entreprise s'approvisionne-t-elle en ce moment en sciages pour les besoins de ses travaux ?

5.5. Quelles sont concrètement vos procédures pratiques d'approvisionnement en sciages ?

5.6. Principaux fournisseurs/marchés en sciages : où vous approvisionnez-vous en sciages ?

5.7. Processus et modalités de vérification de la légalité des sciages achetés/acquis : vérifiez-vous souvent l'origine et la légalité des sciages utilisés dans vos travaux ? Comment le faites-vous ?

5.8. Evaluation de votre approche d'approvisionnement en sciages (ce qui marche, ce qui ne marche pas, principales difficultés rencontrées, etc.)

5.9. A votre connaissance, d'autres structures de BTP disposent-elles de politiques en faveur des sciages légaux ? Si oui, comment appréciez-vous l'utilisation de ces sciages légaux par ces entreprises ?

5.10. Est-il souhaitable et réaliste que votre entreprise élabore puis applique une telle politique dans les 5 prochaines années ?

5.11. Comment notre projet pourrait-il vous accompagner dans l'amélioration de vos pratiques en matière d'approvisionnement en sciages légaux ?

**Je vous remercie !!!!**

## Annexe 2 : Enquête sur les stratégies d’approvisionnement en sciages légaux par les organismes publics nationaux et internationaux

---

De nos jours, la demande domestique des sciages est en pleine expansion et suscite un intérêt de plus en plus croissant. Cependant, l’activité des sciages artisanaux se déroule dans des conditions portant sérieusement atteinte à la durabilité de la ressource ligneuse et frise également l’illégalité jusqu’au point d’en faire une règle.

Cette étude vise à connaître l’existence et les modalités d’application de stratégies favorisant l’achat de sciages légaux par les organismes publics, soit par le biais de leurs marchés publics, soit par les projets qu’ils financent. Deux secteurs utilisent un volume important de sciages et sont visés dans cette étude : la *construction de bâtiments et la réalisation de travaux publics, et l’ameublement*.

Cette enquête est menée dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de master en Gestion de la Biodiversité et Aménagement Forestier Durable, option Homme et Forêt. Ainsi, pour recueillir vos avis afin d’orienter les décideurs, nous sollicitons votre collaboration en répondant aux questions ci-dessous :

*NB : Nous vous prions de bien vouloir répondre à ces questions sur les espaces vides réservés juste après chaque question. Nous vous implorons également de bien nous aider à répondre à ce questionnaire au plus tard 72 heures dès la réception.*

Organisme : National  International

### 1. Identification du répondant

Nom :

Fonction :

### 2. Existence d’une politique de promotion des sciages légaux

2.1 Pouvez-vous nous indiquer les appels d’offres et/ou de projets, avec leurs montants respectifs, qui ont été initiés ou suivis par votre organisme entre 2019 et 2020 concernant directement ou indirectement les deux secteurs ciblés ?

Appel d’offre ou projet				
Montant en USD				

2.2 Votre organisation dispose-t-elle d’une stratégie formelle ou informelle incitant ou contraignant vos prestataires à utiliser des sciages d’origine légale/durable ?

Si Oui, allez à la rubrique 3 ; Si Non, allez à la rubrique 4



### **3. Caractérisation et mise en œuvre d'une politique en faveur des sciages légaux**

- 3.1 Quelle est la nature de cette politique (Directive, Code de conduite, Habitude de l'organisation, choix individuels,...) ?
- 3.2 Depuis quand cette politique existe-t-elle
- 3.3 Quelles sont les raisons qui ont justifié l'adoption de cette politique ? Ces raisons sont-elles spécifiques à votre organisme et à son fonctionnement en RDC ?
- 3.4 Les exigences de cette politique sont-elles explicitement mentionnées dans vos appels d'offres ou dans les conditions de financement de projet ? Sinon comment connaître l'existence de cette politique ?
- 3.5 Comment vos prestataires font-ils pour respecter cette politique ?
- 3.6 Comment faites-vous pour vérifier la légalité/durabilité des sciages utilisés par vos prestataires ?
- 3.7 Quelles autres difficultés rencontrez-vous dans la mise en œuvre de cette politique ?

### **4. Raisons de l'absence d'une politique en faveur des sciages légaux**

- 4.1 Quelles sont les principales raisons qui expliquent l'absence d'une stratégie visant à promouvoir les sciages légaux dans vos appels d'offre et vos projets ?
- 4.2 Avez-vous en ce moment des chantiers nécessitant des sciages ? Quelle appréciation portez-vous sur leur mode d'approvisionnement en sciages ?
- 4.3 A votre connaissance, d'autres organismes publics nationaux ou internationaux disposent-ils de politiques en faveur des sciages légaux ? Si oui, comment ont-ils été conduits à faire ce choix ?
- 4.4 Est-il souhaitable et réaliste que votre organisme élabore puis applique une telle politique dans les 5 prochaines années ?

Des commentaires par rapport à la suite de cette étude ?

**RECENSEMENT ET CARACTERISATION DES MARCHES PUBLICS INCLUANT L'UTILISATION DE SCIAGES EN 2019 ET 2020**

Désignation du marché public	
Objet du marché public	Ameublement <input type="checkbox"/> Bâtiments <input type="checkbox"/> Infrastructures <input type="checkbox"/> Autres ( ) <input type="checkbox"/>
Source de financement	Nationale <input type="checkbox"/> Internationale <input type="checkbox"/>
Date de publication du marché public	2019 <input type="checkbox"/> 2020 <input type="checkbox"/>
Montant total du marché public	
Prestataire ayant remporté le marché public	
Activités nécessitant des sciages	
Existence de clauses environnementales	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Type de clauses environnementales	
Exigence de légalité des sciages	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Exigence de durabilité des sciages	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Volume approximatif de sciages utilisés pour le marché public	
Valeur approximative de sciages utilisés pour le marché public	
Principaux types de sciages utilisés pour réaliser les activités demandées par ce marché public	

**Soyez-en sincèrement remerciés**